



Début de la séance : Le 05 Avril 2023 (visioconférence – 19h00)
Membres présents : Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Benoit GANDREUIL, Vincent LORIOU, Tony BECQ
Membre absent excusé :
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Rappel : en cas d'équipe forfait ou exempte, l'équipe qui bénéficie du forfait ou de l'exempt doit remplir une feuille et la remonter



Phase 2 / Journée 17

1^{er} et 02 Avril 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1

PERIGNE (6) vs LA CRECHE STE NEOMAYE (1)

L'équipe de LA CRECHE STE NEOMAYE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de LA CRECHE STE NEOMAYE est déclarée équipe incomplète au titre de la 17^{ème} journée. Application de l'amende de 12€ pour équipes incomplètes à payer avant le 19 Avril 2023.

10.3.2 Équipes incomplètes : De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4, Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale.

Poule 2

RAS

D1

Poule 1

RAS

Poule 2

RAS

D2

Poule 1

RAS

Poule 2

RAS



Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | **PARTHENAY (10) vs SECONDIGNY (5)**
Forfait simple du club de SECONDIGNY
Perte de la rencontre 14-0, 0 Point rencontre
Confiscation de la caution de 53 €
Paiement de la nouvelle caution de 53 € avant mercredi 19/04/2023 pour pouvoir continuer le championnat par équipes

D5

Poule 1 | RAS



Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSD : le 03/05/2023 19h